

Foire d'automne & Bourse aux sonnailles Romainmôtier – Vallon du Nozon

vendredi 14, samedi 15, dimanche 16 octobre 2011
Règlement pour les exposants

Buts de la manifestation

Promouvoir les produits de qualité du terroir réalisés régionalement.
Présenter le travail des éleveurs dans la mesure du possible.
Vente de fruits, légumes, alimentation, miel, vins, raisinée, huile de noix, plantes médicinales, thés, etc.
Eaux de vie, gentiane.
Faire connaître les différents fromages de la région, produits en plaine ou en montagne.
Matériel pour l'agriculture et la forêt.
Pépinière, taille d'arbre, entretien de propriété, matériel et machines pour l'extérieur.
Produits forestiers, conseils.
Formation, tourisme, gîtes ruraux, balades équestres, présentation des traditions populaires etc.
Horlogerie, librairie, journal, artisanat régional.
Fabricants de cloches, sonnettes, sonnailles, toupins etc., sellerie, décoration.
Présentation et vente de cloches et sonnailles anciennes de collection.
Créer un lieu de rencontres et d'échanges au moment où le monde paysan a terminé ses gros travaux, à un moment où les saveurs sont les plus fortes.

Conditions pour les exposants

Manifestation sans but lucratif, si ce n'est la couverture des dépenses publicitaires, chauffage, locations de cantines, assurance RC, administration, service de parc, samaritains, bus navette, etc. par la location de stands, le produit des buvettes, la publicité, le parrainage et les dons éventuels.

Les exposants des récentes éditions bénéficieront d'un droit prioritaire pour les éditions ultérieures. Les organisateurs ont décidé de ne pas augmenter le nombre d'exposants, de plus ils se réservent le droit de refuser tout exposant sans avoir à fournir d'explications. Les exposants de la région qui travaillent par ailleurs (atelier, boutique, magasin) seront favorisés

Surface couverte : env. 400 m² + cantine en toile env. 500 m²
Surface extérieure : sur goudron env. 500 m² et sur gazon plus de 300 m²
Parking : disponibles à Romainmôtier, Croy, Juriens, le long de la route de Juriens
Circulation et parage : organisé par les pompiers de Romainmôtier et les FC Croy et Vaulion
Transports publics : samedi et dimanche minibus navette Croy-Romainmôtier ; collecte dans les bus de Pro Senectute
Entrée : gratuite, les organisateurs envisagent un système pour soutenir les frais de parage et de sécurité
Horaires :
vendredi 14H00 à **21H00** (fin de la mise en place à 13h00)
samedi 10H00 à **20H00**
dimanche 10H00 à 17H00
Stands : 3 m x 3 m sous les cantines ou 5 m x 5 m à l'extérieur

La participation à la manifestation implique une présence les trois jours afin d'éviter les espaces libres toujours désagréables qui pénalisent les autres exposants. Pour des raisons de sécurité les véhicules faisant partie du stand ne devront pas être déplacés durant la fête. La présence de véhicules circulant dans l'espace de la fête est autorisée uniquement pour le déchargement de marchandises volumineuses hors des heures d'ouverture.

La présence de matériel publicitaire pour compte de tiers sur le site ou sur les stands, sans relation avec la fête, est interdite.

La sous-location partielle d'espace ou la présence de tiers commerçants sur les stands **sera autorisée uniquement après acceptation par les organisateurs.**

Au vu du peu de surfaces disponibles et des expériences des années précédentes, les organisateurs invitent les exposants à respecter strictement les surfaces attribuées ceci afin de garantir la fluidité des déplacements de nos hôtes.

Une décoration lumineuse pour les stands extérieurs sera mise en place par les organisateurs afin d'accueillir nos visiteurs nocturnes dans d'excellentes conditions. Chaque exposant fixe l'éclairage de son stand.

Il n'y a pas de droits acquis; tous les droits antérieurs, faveurs, habitudes, devront faire l'objet d'une nouvelle négociation.

Aménagement : dès le mardi soir et les autres soirs jusqu'à jeudi
Rangement : le dimanche soir
Prix : **CHF 280.-** pour vendredi, samedi & dimanche
Surface additionnelle au prix de **CHF 40.-** le m² à l'intérieur ou **CHF 10.-** à l'extérieur en fonction des disponibilités. Elles ne peuvent en aucun cas excéder 7.5 m x 5 m à l'extérieur

et 4.5 m x 3 à l'intérieur. Les surfaces additionnelles seront attribuées dans la mesure de la place disponible et sur la base de la date de réception du bulletin d'inscription.

Électricité gratuite pour l'éclairage, CHF 150.- pour les appareils liés à la cuisson, friteuses, fours à raclette, plaques chauffantes, forains. CHF 50.- pour les banques réfrigérées.

L'utilisation de chauffage électrique individuel est interdit.

CHF 20.- pour les tables disponibles en quantité restreinte.

Les finances d'inscription sont à payer d'ici au 30 septembre 2011. **Le bulletin de versement sera joint à la confirmation et aux papillons qui seront envoyés à fin-septembre.**

En cas d'absence, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.

Si la manifestation devait être annulée pour cause de force majeure, les versements liés aux inscriptions seraient remboursés sous déduction des frais engagés.

Attribution des stands :	Par les organisateurs
Sécurité :	Service de garde assuré conjointement par les organisateurs et des jeunes de la région les 2 nuits
Restauration :	Par les exposants. Nouveau : pour les exposants dont les ventes sont réalisées principalement dans la restauration sur place une majoration du prix du stand et des surfaces additionnelles de 20% sera facturée dès cette édition.
Provenance des produits :	Les exposants, dans la mesure du possible, se fourniront auprès des autres exposants pour les produits dont ils ne disposent pas. Les organisateurs demandent aux exposants d'apporter un soin particulier à la qualité des produits proposés à la restauration et de pouvoir démontrer la traçabilité de ceux-ci.
Fumée :	La fumée est interdite sous la cantine en dur et dans les espaces publics. Par respect pour les visiteurs, les exposants sont priés de s'abstenir de fumer sur les stands. Les exposants feront appliquer strictement ces directives sur leurs stands. Ils assument les conséquences financières d'une amende pour fumée sur leur stand.
Exclusivité :	Aucune
Papillons publicitaires:	50 exemplaires à distribuer parmi vos clients, remis à mi-septembre (10'000 ex. simples annonçant la manifestation déjà distribués)
Techniques de vente :	Tout démarchage agressif est à éviter, les organisateurs recommandent la remise de cartes de visite, liste de prix ou autre objet promotionnel.
Denrées alimentaires :	Chaque exposant veillera à l'application des « instructions relatives aux commerces de denrées alimentaires lors de manifestations » http://www.vd.ch/scav
Litiges :	Durant la manifestation, tous les litiges seront tranchés par les organisateurs
Patente :	Une patente générale pour la vente de boissons et de vins et bières sera prise par les organisateurs. Les autorisations ad hoc pour la vente en direct d'eau de vie, produits alimentaires, viande, fromage, poissons, les autorisations pour le transport des animaux, etc. seront à la charge de l'exposant
Assurance RC :	Une assurance RC manifestation sera souscrite auprès de la Vaudoise Assurances, néanmoins chaque exposant veillera à assurer ses propres risques.

Généralités

Buvettes :	Tenues exclusivement par la Société de Musique L'Echo du Nozon, Juriens, Romainmôtier. <u>Les exposants s'engagent à ne pas vendre de boissons chaudes ou froides, vin ou bière sauf accord préalable avec les organisateurs</u>
Animation :	Cor des Alpes, etc.
Publicité :	Dans les principaux journaux régionaux et frontaliers, 10'000 papillons et www.swissisland.ch (Internet)
Affiches :	700 affiches environ
Dégustation :	Les exposants offrent en dégustation leurs produits. Toutefois la vente de bouteilles de vin pour la consommation immédiate est défendue.
Jeunes visiteurs :	Les exposants veilleront à ne pas proposer ou offrir de l'alcool aux jeunes de moins de 16 ou 18 ans.
Partenariat :	www.swissisland.ch
Contacts :	Olivier Grandjean Tilleuls 31 1326 Juriens 024 453 14 54 ou 079 701 07 94 (soir) olivier.grandjean@swissisland.ch